

15.12.2021 - 17:55 Uhr

Initiative contre l'élevage intensif : QUATRE PATTES est déçue par la décision du Conseil national



Le Conseil national ne souhaite pas de renforcement du bien-être animal

QUATRE PATTES est déçue de la décision du Conseil national de rejeter l'initiative contre l'élevage intensif et le contre-projet direct.

Zurich, le 15 décembre 2021 - Le Conseil national s'est exprimé aujourd'hui sur l'initiative contre l'élevage intensif ainsi que sur le contre-projet direct du Conseil fédéral et recommande de rejeter les deux projets. L'organisation de protection des animaux QUATRE PATTES est déçue de cette décision. Le Conseil national rate l'occasion de réduire l'immense souffrance animale générée encore et toujours par l'élevage intensif et ignore le souhait de la population d'avoir des normes de protection animale plus élevées.

Aujourd'hui, le Conseil national a examiné l'initiative contre l'élevage intensif ainsi que le contre-projet direct du Conseil fédéral et recommande de les rejeter tous les deux. L'initiative populaire veut ancrer des normes plus élevées de protection des animaux dans la Constitution et abolir l'élevage intensif dans un délai de 25 ans. QUATRE PATTES est déçue du refus du Conseil national d'améliorer les normes insuffisantes dans l'élevage suisse et d'ignorer ainsi une initiative populaire importante. Cela aura des conséquences négatives, en premier lieu pour les animaux de rente dans l'élevage intensif, obligés de mener une existence pénible, mais aussi pour la santé et l'environnement.

La loi suisse sur la protection des animaux est volontiers qualifiée d'exemplaire. Il est pourtant indéniable que l'élevage intensif d'animaux de rente pose également de nombreux problèmes de bien-être animal au sein de notre pays. « Un cochon, par exemple, dispose de beaucoup trop peu d'espace. Ces animaux, qui sont en fait très propres, doivent dormir, manger et se nettoyer sur moins d'un mètre carré. Il ne leur reste guère de place pour jouer, fouiller ou se vautrer. La loi ne prévoit pas non plus de parcours extérieur. Les poules veulent gratter le sol et profiter du soleil. Mais la majorité des poulets d'engraissement passent leur vie entière derrière les portes fermées d'un poulailler, entassés par milliers, avec l'espace d'une feuille A4 environ pour vivre. Ce ne sont là que quelques exemples de besoins qui ne sont guère pris en compte dans l'élevage intensif. Le pâturage, l'espace et les possibilités d'occupation font défaut. L'élevage est adapté à la production, et ce malgré le fait qu'il soit aujourd'hui reconnu que les animaux sont des êtres dotés de sensibilité.

Dans de telles conditions, on ne peut pas parler de loi exemplaire sur la protection des animaux », déclare Yasmine Wenk, chargée de campagne chez QUATRE PATTES Suisse. Elle résume : « Outre les animaux, les hommes et l'environnement souffrent également des conséquences de l'élevage intensif. Nous sommes loin d'un élevage correspondant à la surface disponible. Nous fertilisons nos sols à outrance, produisons d'énormes quantités d'azote, d'ammoniac et sommes confrontés à une résistance élevée aux antibiotiques, surtout dans l'élevage intensif. De plus, 75 % de toutes les nouvelles maladies infectieuses sont d'origine animale,

l'élevage intensif est donc aussi un foyer d'épidémies et de pandémies. »

La politique méconnaît la réalité

Il est inacceptable que la politique s'oppose autant à cette problématique. Au lieu de s'attaquer enfin à l'un des plus grands défis de la société et de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer le bien-être animal dans l'élevage, on s'accroche à un système obsolète qui met en danger la santé des animaux et des hommes. Le Conseil fédéral avait pourtant clairement reconnu, dans son contre-projet, la nécessité d'agir. L'initiative sera maintenant soumise à la commission consultative du Conseil des États. QUATRE PATTES espère que la commission au moins prendra une décision positive en faveur de celle-ci. Dans une agriculture moderne et résolument tournée vers l'avenir, les besoins des animaux doivent être prioritaires et ne pas être tributaires de systèmes d'élevage pensés dans un but uniquement économique.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dunzler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos

Une image en haute résolution est disponible [ici](#).

Copyright: © VIER PFOTEN

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elle ne peut être utilisée que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Vidéo : Le diffuseur est tenu d'utiliser le copyright lors de la diffusion. La référence au droit d'auteur peut être faite soit en insérant le logo original, soit en insérant l'inscription « VIER PFOTEN - globale Tierschutzorganisation », soit en informant verbalement le spectateur que le propriétaire du matériel est « VIER PFOTEN - globale Tierschutzorganisation ».

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias

Sylvie Jetzer

Communication Suisse

QUATRE PATTES

Enzianweg 4

8048 Zurich

043 311 80 90

sylvie.jetzer@vier-pfoten.org

www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Les cochons sont des animaux très propres et doivent dormir, manger et se nettoyer sur moins d'un mètre carré. © VIER PFOTEN | Fred Dott

[Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100882956](https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100882956) abgerufen werden.